

Centre Université-Economie
d'Education Permanente



CUEEP Université Lille 1
Bât. B8 Cité Scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tél. : 03 20 58 11 11
Fax : 03 20 58 11 10
<http://cueep.univ-lille1.fr/sceduc>
<http://cueep.univ-lille1.fr>

Nous contacter

Stages, contrats en alternance, partenariats : GUY BATAILLE
03 20 43 32 22 - guy.bataille@univ-lille1.fr

Formations intra-entreprise : CATHERINE SCHMITT
03 20 58 11 75 - catherine.schmitt@univ-lille1.fr



Centre Université-Economie
d'Education Permanente

Le CUEEP, Institut Universitaire

habilité à recevoir
la taxe d'apprentissage

hors quota pour les catégories B et C

2012

Sciences de l'Education
et Formation des Adultes



Le CUEEP, l'expérience de la professionnalisation

■ ■ ■ Depuis 18 ans, le CUEEP forme les acteurs de la formation

Institut universitaire reconnu dans le champ de la formation continue, le CUEEP s'est donné pour mission depuis une vingtaine d'années de former des professionnels capables de répondre aux besoins des secteurs de la formation.

Au sein du département SEFA (Sciences de l'Education et Formations d'Adultes), il développe une filière de formation initiale qui vise à qualifier et à professionnaliser les acteurs de formation. Du formateur à l'ingénieur pédagogique multimédia, du conseiller en formation continue et VAE au consultant, du référent emploi au responsable formation en entreprise, l'offre de formation couvre tous les métiers de la formation.

■ ■ ■ Les piliers de l'innovation pédagogique

- L'alternance au cœur des dispositifs pédagogiques pour former des professionnels ancrés dans les réalités de terrain
- Des modalités pédagogiques pour répondre aux enjeux de la société de la connaissance (TICE, environnement numérique de travail, accompagnement, analyse de pratiques, pédagogie du projet, pédagogie par problèmes, ...)
- Des coopérations université-branches professionnelles pour répondre aux besoins de ressources humaines du secteur
- Des dispositifs d'enseignement à distance pour permettre un accès à la formation adapté aux étudiants éloignés

Investissez dans les formations de vos futurs collaborateurs

En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous faites le choix d'investir dans la formation de vos futurs collaborateurs. Grâce à votre soutien, nous renouvelons des équipements qui garantissent une formation de qualité (parc informatique, ressources documentaires, logiciels, accès wifi...), et qui permettent de maintenir un haut niveau d'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés.

■ ■ ■ Formations habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage

- Dans la partie hors quota pour la catégorie B :
 - Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines - spécialité Gestion et Accompagnement des parcours Professionnels et Personnels dans les organisations
 - Deust Bureautique Communication Electronique d'Entreprise
- Dans la partie hors quota pour la catégorie C :
 - Master Sciences et Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation - spécialité Sciences de l'Education et Formation d'Adultes

■ ■ ■ Pour verser votre taxe d'apprentissage

Pour vous assurer du versement effectif de votre taxe d'apprentissage au CUEEP, n'oubliez pas :

- d'indiquer à votre organisme collecteur nos coordonnées : CUEEP, Bât. B8 Cité Scientifique, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex, ainsi que l'intitulé d'une ou plusieurs de nos formations habilitées
- de nous adresser votre promesse de versement par simple courrier ou courriel à cueep-direction@univ-lille1.fr

Date limite de versement de
votre taxe d'apprentissage :
le 28 février 2012